



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
2 août 2007
Français
Original : anglais

Deuxième session annuelle de 2007

10-14 septembre 2007, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Projet de descriptif du programme des pays insulaires
du Pacifique**

Assistance proposée : 18 millions de dollars, dont 10 millions à prélever sur le budget ordinaire et 8 millions à financer par cofinancement ou par d'autres ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq années (2008-2012)

Cycle : Quatrième

Catégorie selon la décision 2000/19 : A : Îles Salomon, Kiribati, Samoa, Tuvalu et Vanuatu
C : Fidji
O : États fédérés de Micronésie, Îles Cook, Îles Marshall, Nauru, Nioué, Palaos, Tokelau et Tonga

Assistance proposée par domaine prioritaire du programme (en millions de dollars) :

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé de la procréation	6,50	6,00	12,50
Population et développement	2,25	1,50	3,75
Égalité des sexes	0,50	0,50	1,00
Coordination et aide au programme	0,75	–	0,75
Total	10,00	8,00	18,00



I. Analyse de la situation

1. Les pays insulaires du Pacifique ne peuvent pas tirer profit des économies d'échelle, en raison de leur population peu nombreuse, de leur isolement géographique et de leur exposition aux catastrophes naturelles. Dans de nombreux pays de la région, les possibilités d'emplois restreintes, les inégalités et l'instabilité politique ont contribué à une augmentation de la violence et à la dégradation des conditions de vie.

2. Diverse, la région du Pacifique est composée de trois grands groupes géographiques et culturels : a) la Mélanésie (Fidji, Îles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu); b) la Polynésie et c) la Micronésie. Dans les pays mélanésiens, l'accroissement naturel de la population est élevé, avec un taux annuel d'environ 2,5 %, de même que dans la plupart des pays micronésiens, où ce taux atteint ou dépasse 2 %. En Polynésie et à Fidji, le taux d'accroissement de la population est faible, en raison de l'émigration. Dans presque toute la région du Pacifique, la fécondité cumulée, qui est de 3 à 4 enfants par femme, ne progresse plus et, en Mélanésie (sauf à Fidji) où, après avoir atteint 4,5 enfants par femme, elle diminue lentement. Le rapport de dépendance économique est également en lente diminution. Le nombre de personnes arrivant sur le marché du travail dépasse le nombre d'emplois disponibles, même dans les pays où le taux d'émigration est élevé. Il en est résulté une hausse du chômage des jeunes.

3. Bien que la misère soit rare, de nombreux habitants souffrent de cette absence de perspectives. En dépit de l'envoi de fonds par les travailleurs émigrés, la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté est en augmentation dans plusieurs pays. La collecte et l'analyse des données de haute qualité est insuffisante. Sans un appui supplémentaire, il est peu probable que la Mélanésie et certaines parties de la Micronésie (États fédérés de Micronésie et Kiribati) réussissent à remplir les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

4. Bien que certains pays aient récemment amélioré leur situation en matière de santé de la procréation, cette situation varie d'un pays à l'autre et dans chaque pays. Le taux d'utilisation de la contraception est resté inférieur à 20 % et le taux de mortalité maternelle, qui est supérieur à 100 pour 100 000 naissances vivantes dans certains pays, est plus élevé encore dans certains groupes. Les liens entre la réduction de la pauvreté, la santé en matière de sexualité et de procréation et la démographie étant mal connus, la santé en matière de sexualité et de procréation – y compris la planification familiale, a un rang de priorité inférieur dans les programmes nationaux.

5. Dans la plupart des pays, la population est jeune, avec 35 à 40 % de moins de 15 ans et 20 % de 15-24 ans. Selon des enquêtes récentes, le nombre de rapports sexuels non protégés est élevé chez les jeunes. Le pourcentage élevé de jeunes contaminés par des maladies sexuellement transmissibles et de grossesses précoces permet de penser que la programmation doit être axée sur la santé et l'épanouissement des adolescents.

6. Si, dans la plupart des pays insulaires du Pacifique, le pourcentage d'infection à VIH est faible (moins de 1 % dans l'ensemble de la population), des mesures de prévention s'imposent. Le pourcentage de la population atteint d'infections sexuellement transmises est élevé et les centres proposant des services de consultation et de dépistage confidentiels sont peu nombreux. Le nombre réel de

personnes contaminées par le VIH pourrait être beaucoup plus important que les cas recensés officiellement. Si, par le passé, la région a été quelque peu protégée du VIH en raison de son isolement, ce n'est plus le cas aujourd'hui, car nombre de ses habitants voyagent à l'étranger. Les groupes particulièrement exposés au VIH sont les femmes, les jeunes, les prostitués, les travailleurs de l'industrie de la pêche et le personnel militaire.

7. Bien que des campagnes médiatiques menées avec l'appui d'organisations non gouvernementales et de partenaires de développement aient fait mieux connaître les questions concernant l'égalité des sexes, la violence sexiste reste un problème et la participation des femmes à la vie politique est restée faible. C'est dans cette région que le taux de ratification des traités fondamentaux relatifs aux droits de l'homme est le plus faible. La plupart des pays insulaires du Pacifique ont une constitution qui consacre les principaux droits civils et politiques et un grand nombre ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Néanmoins, les inégalités entre femmes et hommes subsistent.

8. En raison des difficultés financières, il a été difficile de mobiliser les ressources nationales pour financer les initiatives relatives à la population et à la santé en matière de sexualité et de procréation, ce qui a entraîné une forte dépendance vis-à-vis des donateurs. Une harmonisation insuffisante entre les donateurs, une mauvaise gouvernance, une faible capacité d'absorption et des capacités institutionnelles ne permettant pas d'analyser ni d'utiliser les données ont restreint la portée des programmes de développement.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

9. L'aide du FNUAP à la région du Pacifique a commencé en 1972. Le programme multinational en cours (2003-2007) a été approuvé pour un montant de 9 millions de dollars, dont 6 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 3 millions sur d'autres ressources.

10. Au cours du cycle précédent, le renforcement des capacités régionales a joué un rôle essentiel. Le programme de formation relatif à la santé de la procréation mené par l'École de médecine de Fidji a permis de constituer une équipe de professionnels de la santé de la procréation occupant des postes de niveau intermédiaire ou supérieur. Il y a peu, l'École a officialisé ce programme et certains des diplômés ont été nommés à des postes élevés dans les ministères compétents. Toutefois, l'action visant à renforcer les capacités des formateurs par des ateliers régionaux s'adressant aux membres du personnel soignant et de direction de rang élevé a obtenu des résultats mitigés. Dans certains pays, les formateurs ont mené des actions de formation aux échelons national et provincial mais, dans d'autres, ils n'ont transmis ni compétences ni connaissances. Les résultats de l'évaluation de la formation régionale précédente pourraient mettre en évidence la nécessité de stratégies novatrices.

11. Le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le secrétariat de la Communauté du Pacifique et l'Agence australienne pour le développement international ont poursuivi l'exécution du programme commun pour la santé et le développement des adolescents. En raison de l'absence de données de base, il a été difficile de donner des preuves de l'incidence du programme et de

présenter ce qui a été accompli. Toutefois, dans certains pays insulaires du Pacifique, le gouvernement a incorporé le programme pour la santé et le développement des adolescents dans le budget national, améliorant ainsi sa viabilité, et fourni des services en la matière aux écoles et aux centres de santé publique. En outre, les ministres de l'éducation de la région du Pacifique ont approuvé l'inclusion dans les programmes scolaires d'une préparation à la vie familiale, notamment par l'acquisition d'aptitudes utiles dans la vie quotidienne.

12. À l'issue d'une réunion entre les ministres de la santé et les principales parties prenantes, un plan d'action pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation a été adopté. Afin de le rendre opérationnel, les mesures suivantes ont été prises : a) renforcement des capacités régionales; b) création d'un entrepôt régional; c) mise en place d'un administrateur régional de la sécurité d'approvisionnement; et d) inventaires et ateliers nationaux. Toutefois, la plupart des pays insulaires du Pacifique ne se sont pas engagés politiquement à l'échelon national – en créant des rubriques budgétaires pour les contraceptifs et pour les comités de coordination de la sécurité d'approvisionnement nationale en produits de santé en matière de procréation. Le FNUAP et les gouvernements de la région doivent intensifier leurs activités de promotion en vue de la réalisation, d'ici 2015, des objectifs du plan d'action du Pacifique concernant la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative.

13. Le FNUAP n'ayant de bureau qu'à Fidji et effectuant peu de missions d'observation dans la région, il lui a été difficile d'observer de façon adéquate l'exécution de ses programmes et de se tenir au courant de l'évolution de la situation dans les pays. Il s'attend à une amélioration de la situation au cours du prochain cycle, une fois que des bureaux des Nations Unies auront été ouverts dans presque tous les pays insulaires du Pacifique.

14. Les organismes des Nations Unies dans le Pacifique ont formulé deux programmes communs au cours du cycle actuel : l'un concernant le VIH et l'autre sur la santé et le développement des adolescents. Ces programmes ont permis : a) de tirer parti des avantages comparés des organismes participants; b) d'améliorer la programmation; et c) d'obtenir des résultats. Pour aboutir, ces programmes communs doivent être un élément à part entière des travaux menés par les organisations participantes, plutôt qu'un complément aux principales activités. Il faut suivre une méthode de planification plus coordonnée et unifiée, s'appuyant notamment sur des consultations, des inventaires et des analyses. En outre, les organismes des Nations Unies prenant part à cette action doivent renforcer leurs stratégies de mobilisation communes.

III. Programme proposé

15. Le programme est appliqué dans 14 pays insulaires du Pacifique et fait partie du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour le Pacifique (2008-2012). Le PNUAD pour le Pacifique porte sur les domaines suivants : a) croissance économique et réduction de la pauvreté; b) bonne gouvernance et droits de l'homme; c) services sociaux et de protection équitables; et d) gestion durable de l'environnement. Le programme a été conçu afin d'appuyer les priorités nationales et régionales définies dans les cadres de développement

régionaux et nationaux, dans le Plan pour le Pacifique et dans les rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement.

16. Le programme vise à contribuer au développement durable des pays insulaires du Pacifique et à y améliorer la qualité de vie en intégrant les questions relatives à la population, à la santé de la procréation et à l'égalité des sexes dans les politiques, plans et stratégies, dans la logique des objectifs du Millénaire pour le développement et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les stratégies du programme mettront l'accent sur les mesures suivantes : a) élaboration de politiques dans les trois principaux domaines d'activité du programme; b) promotion des partenariats pour la création de capacités institutionnelles; c) promotion de la coopération Sud-Sud en faisant appel à des experts régionaux pouvant fournir une assistance technique à l'échelon local; et d) interventions ciblées menées en partenariat avec les gouvernements et la société civile afin de répondre aux besoins des groupes vulnérables.

17. Les trois réalisations escomptées sont les suivantes : a) traiter les questions relatives à la population, à l'égalité des sexes et à la santé en matière de sexualité et de procréation dans les politiques régionales et nationales, les cadres de développement et les programmes privilégiant des approches sectorielles; b) accroître la quantité des informations et des services complets et de haute qualité qui sont disponibles dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de procréation, y compris les services de prévention du VIH, particulièrement pour les groupes vulnérables tels que les jeunes; et c) faire avancer l'égalité des sexes et contribuer à l'émancipation des femmes et des filles, afin qu'elles puissent exercer effectivement leurs droits en matière de procréation et ne pas subir de discrimination ni de violences, en adoptant des politiques plus efficaces et en renforçant les interventions menées à l'échelon local.

Composante Santé de la procréation

18. La réalisation escomptée au titre de cette composante est liée : a) à la réalisation de la priorité du PNUAD relative aux services sociaux et de protection équitables; b) à la réalisation des quatrième, cinquième et sixième objectifs du Millénaire pour le développement (réduire la mortalité des enfants; améliorer la santé maternelle; et combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies); et c) à l'exécution des réalisations escomptées du plan stratégique du FNUAP relatives aux politiques et aux stratégies concernant la santé de la procréation, notamment la santé maternelle, la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation, la planification familiale, la prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles, les jeunes, et le renforcement de la capacité des populations locales d'exercer leurs droits en matière de procréation.

19. La réalisation escomptée est la suivante : utilisation accrue d'informations et de services de santé en matière de sexualité et de procréation complets et de haute qualité, y compris les services de prévention du VIH, particulièrement pour les groupes vulnérables tels que les jeunes. Trois produits sont prévus au titre de la présente composante.

20. *Produit 1 : Engagement national accru et capacités renforcées s'agissant de la formulation et de la modernisation des politiques, stratégies et programmes nationaux concernant la santé en matière de sexualité et de procréation, notamment la santé maternelle, les soins obstétricaux d'urgence, la planification familiale, la*

sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation, la santé en matière de sexualité et de procréation des adolescents et la prévention des maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH.

21. Produit 2 : Capacités institutionnelles renforcées s'agissant de la prestation de services de santé en matière de sexualité et de procréation complets, intégrés et de qualité, y compris auprès des groupes les plus vulnérables de la population, notamment les jeunes.

22. Produit 3 : Renforcement des capacités de la société civile et des organisations locales de conduire des opérations de communication efficaces et ciblées afin de modifier les comportements, en mettant l'accent sur les jeunes, la promotion de la santé en matière de sexualité et de procréation, la distribution de préservatifs et la responsabilisation des hommes.

Composante Population et développement

23. La réalisation escomptée est la suivante : les questions relatives à la population, à l'égalité des sexes et à la santé en matière de sexualité et de procréation sont incorporées dans les politiques régionales et nationales, les cadres de développement et les programmes privilégiant des approches sectorielles, dans l'esprit des objectifs du Millénaire pour le développement et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle est liée a) à l'action menée dans les domaines d'activité prioritaires du PNUAD concernant la croissance économique et la réduction de la pauvreté, ainsi que la bonne gouvernance et les droits de l'homme; b) à la réalisation du premier objectif du Millénaire pour le développement (éliminer la misère et la faim); et c) dans le cadre du plan stratégique du FNUAP, aux réalisations de la composante Population et développement concernant la dynamique de la population et les politiques publiques, ainsi que l'analyse et l'utilisation des données. La réalisation escomptée comporte trois produits.

24. Produit 1 : Renforcement des capacités des décideurs et des responsables de la planification d'analyser les tendances et les incidences des principaux problèmes en matière de population, de santé de la procréation et d'égalité des sexes et de les prendre en compte dans les politiques, plans et stratégies nationaux et dans les rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement.

25. Produit 2 : Capacité améliorée des institutions régionales et nationales de rassembler, analyser et utiliser des données désagrégées et ventilées par sexe relatives à la population et au développement, à la santé de la procréation et à l'égalité des sexes.

26. Produit 3 : Capacité renforcée des décideurs nationaux, y compris des parlementaires, et des membres de la société civile de faire campagne pour des questions relatives à la population et à l'égalité des sexes et d'obtenir des informations et des services dans le secteur de la santé en matière de sexualité et de procréation.

Composante Égalité des sexes

27. On retrouve l'égalité des sexes dans tous les volets du PNUAD et cette question sera prise en compte dans tous les autres produits et réalisations escomptées. Cette réalisation est liée à celle du troisième objectif du Millénaire pour

le développement, qui est de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

28. La réalisation escomptée est la suivante : l'égalité des sexes progresse et les femmes et les filles peuvent se prévaloir de leurs droits en matière de procréation et sont à l'abri de la discrimination et de la violence, grâce à des politiques plus efficaces et au renforcement des interventions locales.

29. *Produit 1 : Capacité renforcée des gouvernements d'incorporer l'égalité des sexes et les droits de l'homme, y compris les droits en matière de procréation des femmes et des adolescentes, dans les politiques et les cadres de développement nationaux et de mener à bien des opérations dans ces domaines.*

30. *Produit 2 : Sensibilisation accrue et mécanismes permettant aux responsables de la planification des programmes, aux directeurs de programmes et aux associations locales d'appliquer les conclusions des études sur la violence sexiste dans certains pays insulaires du Pacifique et de concevoir et exécuter des opérations efficaces visant à réduire les violences de ce type.*

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

31. En se conformant au PNUAD de chaque pays, le FNUAP et les représentants des gouvernements élaboreront des programmes comportant des tableaux de résultats et de ressources pour les pays prioritaires (Îles Salomon, Kiribati, Samoa, Tuvalu et Vanuatu). L'exécution nationale sera privilégiée. Le programme renforcera la collaboration avec les organisations non gouvernementales. Le FNUAP a) procédera à un examen annuel des programmes de pays; b) participera aux examens annuels du PNUAD; et c) facilitera l'organisation d'enquêtes initiales et finales et la collecte des données utilisées lors du processus d'évaluation, comme prévu dans le dispositif de contrôle et d'évaluation.

32. Le bureau du FNUAP est composé d'un représentant, qui est également le directeur de l'équipe d'appui technique aux pays; d'un représentant adjoint; de deux représentants assistants; de quatre conseillers techniques; de deux responsables de l'analyse des programmes nationaux; de quatre agents hors siège recrutés sur le plan national (dans les États fédérés de Micronésie, aux Îles Marshall, aux Îles Salomon et aux Samoa); d'un directeur des opérations; de personnel chargé des programmes et de l'appui administratif, conformément à la classification approuvée. Afin de renforcer l'exécution du programme, le FNUAP affectera des fonds du programme au recrutement, sur le plan national, de personnel de projet et d'appui s'occupant des communications, de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation et des technologies de l'information.

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour les pays insulaires du Pacifique

Priorités nationales : a) Objectifs stratégiques du Plan pour le Pacifique 2005 : amélioration de l'éducation et de la formation; progrès dans le secteur de la santé; et renforcement de l'égalité des sexes; b) Stratégie pour la jeunesse du Pacifique à l'horizon 2010 (secrétariat de la Communauté du Pacifique 2005) : renforcement des capacités institutionnelles; et c) objectif 3.1 du Programme d'action révisé du Pacifique pour la promotion des femmes et l'égalité des sexes, 2005-2015 : veiller à ce que les besoins sanitaires des femmes, notamment en matière de santé de la procréation, soient pris en compte et à ce que les mesures visant à y répondre reçoivent des financements adéquats

Réalisation du PNUAD : a) Services sociaux et de protection équitables renforcés grâce à l'appui fourni à l'élaboration de politiques reposant sur des données probantes et à un environnement porteur; et b) capacité accrue de fournir des services sociaux de base abordables et de qualité, filets de protection sociale renforcés et accent placé sur l'égalité, l'ouverture et les facilités d'accès

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Santé de la procréation	<p><i>Réalisation :</i></p> <p>Utilisation accrue d'informations et de services de santé en matière de sexualité et de procréation complets et de qualité, y compris les services de prévention du VIH, particulièrement pour les groupes vulnérables tels que les jeunes</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de mortalité maternelle • Proportion d'accouchements assistés par un soignant qualifié • Taux de fécondité par âge (15-19 ans) • Besoin non satisfait en matière de planification familiale • Taux d'utilisation de la contraception • Taux d'utilisation de préservatifs lors des derniers rapports sexuels à haut risque 	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Engagement national accru et capacités renforcées s'agissant de la formulation et de la mise à jour des politiques, stratégies et programmes nationaux concernant la santé en matière de sexualité et de procréation, notamment la santé maternelle, les soins obstétriques d'urgence, la planification familiale, la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation, la santé en matière de sexualité et de procréation des adolescents et la prévention des maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de pays s'étant dotés de politiques et de stratégies nationales concernant la santé en matière de sexualité et de procréation, la planification familiale et la lutte contre le VIH • Pourcentage du budget santé de chaque pays affecté aux contraceptifs • Indice national composite d'intervention de chaque pays contre le VIH <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Capacités institutionnelles renforcées s'agissant de la prestation de services de santé en matière de sexualité et de procréation complets, intégrés et de qualité, y compris auprès des groupes les plus vulnérables de la population, notamment les jeunes</p>	<p>Ministères : de l'éducation; de la santé; du plan; des sports; et de la jeunesse; comités d'action nationale contre le sida; secrétariat de la Communauté du Pacifique</p> <p>Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA); UNICEF; Organisation mondiale de la santé (OMS)</p> <p>École de médecine de Fidji; Fédération internationale pour la planification familiale; organisations de la société civile;</p>	<p>12,5 millions de dollars (6,5 millions provenant des ressources ordinaires et 6 millions d'autres ressources)</p>

Composante du programme	Réalizations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
		<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de point de prestation de services offrant des services de santé en matière de sexualité et de procréation complets, intégrés et de haute qualité, y compris aux groupes les plus vulnérables de la population, notamment les jeunes • Proportion des points de prestation de services proposant au moins trois sortes de contraceptifs et des services de santé en matière de sexualité et de procréation adaptés aux besoins des jeunes • Proportion des ménages pouvant accéder en deux heures au plus à un établissement fournissant des soins obstétricaux d'urgence <p><i>Produit 3 :</i></p> <p>Renforcement des capacités de la société civile et des organisations locales de conduire des opérations de communication efficaces et ciblées afin de modifier les comportements, en mettant l'accent sur les jeunes, la promotion de la santé en matière de sexualité et de procréation, la distribution de préservatifs et la responsabilisation des hommes</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion des groupes locaux menant des opérations de communication visant à modifier les comportements par la promotion de la santé en matière de sexualité et de procréation • Proportion de dirigeants locaux ayant reçu une formation concernant les activités de sensibilisation et de communication visant à susciter un changement de comportement favorisant la santé en matière de sexualité et de procréation • Pourcentage de jeunes femmes et hommes âgés de 15 à 24 ans capables d'identifier correctement les modes de transmission sexuelle du VIH et les idées fausses sur la transmission du virus 	<p>organisations d'inspiration religieuse; organisations non gouvernementales</p>	

Priorités régionales : Objectifs stratégiques du Plan pour le Pacifique 2005 : a) transparence, responsabilisation, équité et efficacité accrues dans la gestion et l'utilisation des ressources dans le Pacifique et pauvreté moins importante; et b) Programme d'action révisé du Pacifique pour la promotion des femmes et l'égalité des sexes, 2005-2015 : s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté, et particulièrement la pauvreté des femmes

Réalisation du PNUAD : a) Les pays insulaires du Pacifique élaborent et appliquent des stratégies de développement durable fondées sur des données probantes, régionales, favorables aux pauvres et nationales afin de résoudre les problèmes liés à la démographie, à la pauvreté et à l'exclusion économique, d'encourager une croissance équitable, de créer des perspectives économiques et des emplois de qualité et de promouvoir les modes de subsistance durables; et b) les systèmes de gouvernance nationaux et régionaux appliquent les principes de bonne gouvernance ouverte, tout en respectant les droits de l'homme et en les défendant; et, tenaces, les populations des pays insulaires du Pacifique participent à la prise de décisions à tous les niveaux

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Population et développement	<p>Réalisation :</p> <p>Les questions relatives à la population, à l'égalité des sexes et à la santé en matière de sexualité et de procréation sont incorporées dans les politiques régionales et nationales, les cadres de développement et les programmes privilégiant des approches sectorielles, dans l'esprit des objectifs du Millénaire pour le développement et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement</p> <p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de pays ayant incorporé les questions relatives à la population, à l'égalité des sexes et à la santé en matière de sexualité et de procréation dans les politiques régionales et nationales, les cadres de développement et les programmes privilégiant des approches sectorielles 	<p>Produit 1 :</p> <p>Renforcement des capacités des décideurs et des responsables de la planification d'analyser les tendances et les incidences des principaux problèmes en matière de population, de santé de la procréation et d'égalité des sexes et de les prendre en compte dans les politiques, plans et stratégies nationales et dans les rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement traitant les problèmes et les tendances en matière de population, de santé de la procréation et d'égalité des sexes • Nombre de décideurs et de responsables régionaux de la planification ayant des connaissances spécialisées en matière d'analyse des politiques relatives à la population, à l'hygiène de la sexualité et à la santé de la procréation, ainsi qu'à l'égalité des sexes <p>Produit 2 :</p> <p>Capacité améliorée des institutions régionales et nationales de rassembler, analyser et utiliser des données désagrégées et ventilées par sexe relatives à la population et au développement, à la santé de la procréation et à l'égalité des sexes</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des bases de données régionales et nationales comportant des données démographiques désagrégées et ventilées par sexe et des données sur la santé en matière de sexualité et de procréation et l'égalité des sexes 	<p>Ministère du plan; bureaux de statistique</p> <p>Secrétariat de la Communauté du Pacifique</p> <p>Centre sous-régional du PNUD;</p> <p>Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique</p>	<p>3 750 000 dollars</p> <p>(2 250 000 dollars au titre des ressources ordinaires et 1,5 million provenant d'autres ressources)</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rapports publiés portant sur les problèmes en matière de population, d'hygiène de la sexualité et de santé de la procréation, ainsi que d'égalité des sexes <p><i>Produit 3 :</i></p> <p>Capacité renforcée des décideurs nationaux, y compris des parlementaires, et des membres de la société civile de faire campagne pour des questions relatives à la population et à l'égalité des sexes et d'obtenir des informations et des services dans le secteur de la santé en matière de sexualité et de procréation</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des décideurs et des membres de la société civile connaissant avec exactitude les questions relatives à la population, à la santé en matière de sexualité et de procréation et à l'égalité des sexes • Proportion des parlementaires faisant campagne pour les droits liés à la sexualité et à la santé de la procréation 		
<p>Priorités régionales : a) Objectifs stratégiques du Plan pour le Pacifique 2005 : renforcer l'égalité des sexes; et b) Programme d'action révisé du Pacifique pour la promotion des femmes et l'égalité des sexes, 2005-2015 : s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et particulièrement la pauvreté des femmes</p> <p>Réalisation du PNUAD : Services sociaux et de protection équitables renforcés grâce à l'appui fourni à l'élaboration de politiques reposant sur des données probantes et à un environnement porteur; et capacité accrue de fournir des services sociaux de base abordables et de qualité, filets de protection sociale renforcés et accent placé sur l'égalité, l'ouverture et les facilités d'accès</p>				

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Égalité des sexes	<p><i>Réalisation :</i></p> <p>L'égalité des sexes progresse et les femmes et les filles peuvent se prévaloir de leurs droits en matière de procréation et sont à l'abri de la discrimination et de la violence, grâce à des politiques plus efficaces et au renforcement des interventions locales</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas de violence familiale, par sexe 	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Capacité renforcée des gouvernements d'incorporer l'égalité des sexes et les droits de l'homme, y compris les droits en matière de procréation des femmes et des adolescentes, dans les politiques et les cadres de développement nationaux et de mener à bien des opérations dans ces domaines</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de pays ayant adopté des plans nationaux et sectoriels promouvant les droits en matière de procréation et l'égalité des sexes 	<p>Ministères : de la santé et du plan; des affaires sociales; et des femmes</p> <p>Secrétariat de la Communauté du Pacifique</p> <p>Organisations de la société civile; organisations non gouvernementales</p>	1 million de dollars (0,5 million au titre des ressources ordinaires et 0,5 million provenant d'autres ressources)

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas de violence familiale contre des femmes • État de la législation contre les violences sexistes • Application des lois contre les violences sexistes 	<p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Sensibilisation accrue et mécanismes permettant aux responsables de la planification des programmes, aux directeurs de programme et aux associations locales d'appliquer les conclusions des études sur la violence sexiste dans certains pays insulaires du Pacifique et de concevoir et d'exécuter des opérations efficaces visant à réduire les violences de ce type</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant établi des mécanismes de détection des violences sexistes aux échelons national et sous-national • Nombre de pays ayant mené des opérations visant à réduire effectivement le nombre des cas de violence sexiste aux échelons national et sous-national 		<hr/> <p>Total (coordination et aide aux programmes) : 750 000 dollars au titre des ressources ordinaires</p>